

Session 2023

ADMISSIONS ET TARIFS

Modalités d'admission à ESIEE Paris Cycle Ingénieur

2^e année du cycle ingénieur	
Niveau d'études	<ul style="list-style-type: none"> • 3^e année de licence scientifique • 1^{re} année de master (dans les spécialités de l'école)
Limite d'âge	26 ans au plus tard à la date de la rentrée
Sélection	<p>Pré-sélection : sur dossier Admissibilité : entretien et test d'anglais</p>
Nombre de places	15
Inscriptions en ligne	www.esiee.fr à partir du samedi 4 février 2023
Date limite de réception des dossiers	Jeudi 1er Juin 2023 midi
Lieu des entretiens	ESIEE Paris – Cité Descartes 2 Bd Blaise Pascal – 93160 NOISY LE GRAND Entrée par l'avenue Ampère (face au n°27) – 77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Dates des entretiens	Le mardi 13 et le mercredi 14 juin 2023
Frais de sélection (dossier et entretien)	50 € 25 € pour les boursiers du CROUS sur présentation d'un justificatif
Journées portes ouvertes	Samedi 10 décembre 2022 de 13h00 à 18h00 Samedi 4 février 2023 de 09h30 à 17h00 Samedi 11 mars 2023 de 13h00 à 17h00

MODALITÉS

LES AIDES FINANCIÈRES

Plusieurs aides financières peuvent être cumulées

LES DIFFÉRENTES BOURSES

- LA BOURSE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CROUS DE CRÉTEIL POUR ESIEE PARIS) :

Le Dossier Social Etudiant (DSE) est un document unique qui permet de solliciter l'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur et/ou d'un logement en résidence universitaire. La demande s'effectue par internet sur le site du Crous de votre établissement d'origine.

La demande doit se faire avant d'avoir passé les examens de fin d'année ou choisi une future orientation, entre le 20 janvier et le 15 mai impérativement. **Aucune demande tardive ne sera acceptée.**

- LA BOURSE ESIEE PARIS :

Cette bourse attribuée par ESIEE Paris est un dégrèvement des frais de scolarité et peut être cumulée avec celle de l'Enseignement Supérieur. Elle sert à couvrir une partie du montant des frais de scolarité de l'année en cours. Les dossiers doivent être téléchargés sur l'intranet de l'école en octobre. La commission d'attribution se réunit fin janvier pour établir le barème et la bourse est attribuée début février.

Le renouvellement se fait chaque année (le taux de dégrèvement peut varier d'une année à l'autre, le barème étant lui-même variable en fonction du budget alloué et du nombre de dossiers recevables).

Conditions d'attribution :

- Être Français ou étudiant étranger résidant en France depuis au moins 2 ans et bénéficiant d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident et dont le foyer fiscal de rattachement (père, mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins 2 ans
- Être inscrit en formation initiale

Une somme forfaitaire correspondant à 40% du montant de la scolarité restera à charge de l'étudiant.

<http://www.esiee.fr/fr/espace-etudiants/financer-vos-etudes>

Pour toute demande concernant les aides financières ou Relais handicap, contacter le service ASSIS'ETUD : assistetud@esiee.fr

LES AIDES AU LOGEMENT

Renseignements sur site www.caf.fr

APL : Aide Personnalisée au Logement

ALS : Allocation de logement social

LES PRETS

Prêts bancaires à taux préférentiels.

Renseignements auprès du Bureau des Elèves (bde@edu.esiee.fr)

FRAIS DE SCOLARITÉ 2022/2023 – 8 300 €/AN

▪ Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés chaque année en fonction des conditions économiques.

▪ Sauf cas de force majeure (accident, maladie, graves problèmes familiaux), tout trimestre commencé est dû en entier quelle que soit l'activité pédagogique.